AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'enquête publique
Zonage d'assainissement
de la commune de LA MAGDELAINE SUR TARN

Par arrêté n°A20210519-47 en date du 19/05/2021, le Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31, Didier ROUX, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement eaux usées pour la commune de LA MAGDELAINE SUR TARN

Par avis n°MRAe 2021DKO28 du 15/02/21 le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé d'évaluation environnementale par la DREAL.

A cet effet, par décision n°E21000065/31 en date du 27/04/21, Monsieur Joseph FINOTTO a été désigné comme commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Magdelaine sur Tarn - Place du Souvenir, 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN, du lundi 28 juin 2021 à 08h00 au lundi 19 juillet 2021 inclus à 17h30, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignés :
- sur le registre d'enquête déposé à la mairie
- sur le site : https://www.registre-numerique.fr/zonage-assainissement-eaux-usees-magdelainesurtarn
- par mail : zonage-assainissement-eaux-usees-magdelainesurtarn@mail.registre-numerique.fr
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Place du Souvenir, 31340 La Magdelaine sur Tarn

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le commissaire enquêteur recevra, aux jours et heures suivants :
- Lundi 28 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 09 juillet 2021 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 13 juillet 2021 de 9h00 à 12h00,
- Lundi 19 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Il est rappelé les jours et heures d'ouverture de la mairie de LA MAGDELAINE SUR TARN au public à savoir : lundi : 08:30–12:30, 14:00–17:30, mardi : 08:30–12:30, 14:00–17:00, mercredi : 08:30–12:30, 14:00–17:00, jeudi : 08:30–12:30 et vendredi : 08:30–12:30, 14:00–17:00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie et à Réseau31, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Bureau Syndical de Réseau31.